

riaux « clef en main », de l'appui technique, du conseil et de l'accompagnement.

Vous retrouverez le dossier de presse sur notre site internet.

Contact au Centre de Valorisation des Chevaux de Trait et Ânes de Normandie :

Madame Laurie DUJARDIN :

traitanenormandie@gmail.com - 06 83 76 44 56



Au fil de l'eau...

LE FORUM DES ACTEURS DE L'EAU se tiendra mardi 25 juin 2019 de 9h30 à 17h à Caen dans les locaux de la CCI à Saint-Contest.

Les territoires des bassins versants concernés s'étendent de Fougères au Tréport et de Cherbourg à Chartres. Le forum abordera les thèmes suivants :

- Résultats de la consultation du public et des assemblées sur les enjeux « eau »
- Etat des lieux 2019 et focus territoriaux par l'Agence de l'eau
- Effets de la contamination de l'eau sur la faune aquatique
- Priorisations du programme « eau et climat » de l'Agence de l'eau pour les territoires des Bocages Normands et de Seine-aval
- Diagnostic des Canalisateurs de France sur l'état du patrimoine des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Ce FLASH est téléchargeable sur notre site internet

- Aides possibles de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
- Aqua-prêt et autres appuis possibles de la Caisse des Dépôts et Consignations

Des temps d'échanges avec la salle permettront d'approfondir les différents thèmes évoqués par les intervenants et un cocktail déjeunatoire sera proposé.

Les inscriptions sont à effectuer en ligne avant le 14 Juin 2019, sur le lien suivant :

<https://forms.gle/TQ1gnPwrx5HnWJZKA>

Contact Agence de l'eau :

Madame Catherine ROLIN :

rolin.catherine@aesn.fr - 02 31 46 20 21



Forum des acteurs de l'eau SEINE-NORMANDIE

UAMC Union Amicale des Maires du Calvados

FLASH N°6 - Juin 2019

Directeur de la publication :

Olivier PAZ

Siège social : Hôtel de Ville de Caen 14027 Caen cedex

Adresse : 4 bis avenue du Canada 14000 Caen

Tél. : 02 31 15 55 10

Fax : 02 31 15 55 15

Email : contact@uamc.fr

Site internet : www.uamc.fr

Impression : Conseil Départemental du Calvados

Dépôt légal : ISSN 2115-4341

Crédits photos : Agence de l'eau, Axa, Centre de gestion du Calvados, Centre de Valorisation des Chevaux de Trait et Ânes de Normandie, DauReMi.

UAMC

Union Amicale des Maires du Calvados

... FLASH ...

... FLASH ...



RAPPEL POUR LES NON-INSCRITS
Réunion d'information en partenariat avec
Axa
sur « La mutuelle communale »

Nous vous rappelons que la prochaine réunion d'information de l'Union Amicale des Maires du Calvados se tiendra le :

Jeudi 20 Juin 2019 de 9h30 à 12h30
À la salle Le Studio de Thue-et-Mue

Depuis quelques années, un grand nombre de collectivités se sont engagées dans une action d'amélioration de l'accès aux soins de leurs administrés. Cette action cible prioritairement des populations exclues du dispositif de complémentaire collective obligatoire.

Pour permettre aux habitants de payer moins cher leur complémentaire santé, ces communes ont décidé de créer des « mutuelles communales ». **En partenariat avec Axa, l'UAMC vous propose de découvrir plus en détail les solutions qui s'offrent à votre commune afin de couvrir au mieux la santé de vos administrés.**

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous êtes invités à nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint **avant le 18 juin 2019**.

Vous pouvez aussi le télécharger avec l'invitation qui vous été envoyée précédemment sur notre site internet : www.uamc.fr.



Visite du dispositif 100 % réussite en CP à l'école de la Crosse

Le 20 mai dernier, sur l'invitation de Monsieur BOUVIER, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, une délégation de l'UAMC a visité l'école de La Crosse de Falaise.

Le thème de cette rencontre : Le dédoublement de classe, la présentation du dispositif « 100% de réussite au CP » et de sa mise en œuvre.

Ce dispositif incarne la volonté de combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux et de soutenir les élèves les plus fragiles.



N° 6 - Juin 2019

- Réunion d'information en partenariat avec AXA
- Visite du dispositif « 100% réussite en CP »
- Recensement militaire obligatoire des 16-25 ans
- Offre de service RGPD
- Communes et chevaux territoriaux
- Forum des acteurs de l'eau



Les classes de CP des REP+ (réseau d'éducation prioritaire) sont dédoublées depuis la rentrée 2017. Le dispositif de Falaise a ouvert à la rentrée 2018, comme dans d'autres écoles dites rurales (hors REP et REP+).

Monsieur le Directeur académique a fait le choix d'étendre ce dispositif à destination des écoles du Calvados présentant des caractéristiques requises (indicateurs INSEE, résultats aux évaluations nationales, cohorte des CP suffisante...), hors REP et REP+, à seule fin de garantir une équité territoriale dans le parcours scolaire des élèves.

Pour la rentrée de septembre 2019, la Direction Académique du Calvados met à disposition 101 postes d'enseignants sur tout le territoire du Calvados pour le dédoublement des classes (CP et CE1).

L'objectif est de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui.

Les échanges ont permis de mettre au jour de nouvelles pratiques pédagogiques se traduisant par :

- ⇒ L'aménagement de la classe
- ⇒ La gestion du temps
- ⇒ La différenciation pédagogique beaucoup plus efficace que dans une classe traditionnelle.

L'équipe enseignante et les élus se félicitent de cette opportunité d'offre éducative, de nature à renforcer l'attractivité des écoles en zone dite rurale.



Vous retrouverez le compte-rendu complet de cette journée sur notre site internet.



Le recensement militaire obligatoire des 16 - 25 ans

Dès 16 ans, le recensement est obligatoire pour tout jeune Français.

Cette démarche est obligatoire. Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté. Elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour l'inscription aux examens du baccalauréat, permis de conduire ou concours organisé par la Fonction Publique.

Les communes de résidence de ces jeunes sont chargées de réaliser ce recensement, à l'origine sur support papier mais depuis peu de manière dématérialisée. L'État souhaite rendre cette dématérialisation obligatoire avec son format de fichier, nommé PECOTO+.

Il existe déjà des prestataires informatiques qui peuvent fournir un logiciel pour réaliser cette démarche numérique. Cependant, les restrictions budgétaires imposées aux communes, ne permettent pas à certaines d'entre elles de s'équiper d'un logiciel. **Pour pallier à cette contrainte, il existe maintenant un logiciel gratuit : « DauReMi ».**

Ce logiciel créé en août 2018, a été testé par quatre communes du Calvados et une commune de la Manche. Après de nombreux échanges avec ces communes, le logiciel s'est amélioré, pour devenir plus intuitif, simple et attrayant. Il s'agit d'un logiciel de proximité, désormais utilisé par plus de 250 collectivités.

« DauReMi » intègre, l'exportation du format PECOTO+, l'impression des documents officiels, l'affichage des statistiques de recensement, un moteur de recherche, un système de mise à jour automatique et un assistant de migration, de sauvegarde et de restauration des données du logiciel.

« DauReMi » est aussi une Association sans but lucratif. Son Président, Monsieur Yohan DAUPHIN, créateur du logiciel et Monsieur Alexandre KORSKOFF, chargé du conseil

et de la communication auprès des mairies, sont à votre disposition pour vous aider à franchir le cap de la dématérialisation du recensement citoyen.

Cet outil gratuit est disponible sur le site internet : <https://www.dauremi.fr>. Il suffit de renseigner un formulaire pour le télécharger.



Offre de service RGPD pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion du Calvados

Le règlement européen n° 2016/679 dit **règlement général sur la protection des données (RGPD)** vise à **renforcer la protection des données à caractère personnel et à responsabiliser les organismes** (administration et entreprises privées) appelés à les traiter. Ce règlement consacre et renforce les grands principes de la loi informatique et Liberté, en vigueur depuis 1978. Il accroît aussi sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données. **Ce règlement est entré en vigueur le 25 mai 2018.**

Il intéresse particulièrement les communes qui traitent chaque jour de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion quotidienne administrative de leur structure (fichier des ressources humaines), la sécurisation de leurs locaux (badges, vidéosurveillance), ou la gestion des différents services publics et activités dont elles ont la charge. Certains de ces traitements sont d'ailleurs particulièrement sensibles (fichiers dédiés à l'aide sociale ou à la police municipale) et demandent une vigilance particulière.

Dans ce cadre, le CDG14 propose la mise à disposition d'un service intervenant pour mettre en place, au sein des collectivités et établissements publics, les actions nécessaires à la mise en conformité au RGPD.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion devient le Délégué à la Protection des Données des collectivités et établissements qui auront conventionné. Il effectue la déclaration à la CNIL de cette désignation et

assure leur accompagnement :

- ⇒ Information et sensibilisation dans la collectivité
- ⇒ Audit de la collectivité sur ses traitements de données
- ⇒ Production de l'ossature du registre de traitements et assistance dans sa complétude
- ⇒ Document de suivi de l'avancement de la mise en conformité au RGPD
- ⇒ Proposition d'un plan d'action avec préconisations et suivi de la mise en œuvre
- ⇒ Point d'appui en cas de demande d'exercice des droits des personnes (accès, opposition, rectification, effacement) et en cas de violation de données ou de contrôle

Contact au CDG14 :

Le Délégué à la Protection des Données du CDG14 : rgpd@cdg14.fr - 02 31 15 50 20

Vous retrouverez la plaquette de présentation de l'offre de service sur notre site internet et en suivant ce lien <https://cdg14.fr/reglement-general-sur-la-protection-des-donnees-rgpd/>

Pour aller plus loin, vous retrouverez une note de l'AMF sur le sujet sur notre site internet.



Communes et chevaux territoriaux

De plus en plus répandue en France, **l'énergie cheval est une nouvelle opportunité pour les collectivités**, tant sur le plan économique, qu'écologique et social.

Les chevaux de trait percherons et cob normands, races d'excellence normande, sont utilisés pour plusieurs tâches telles que le ramassage des déchets, le transport de personnes (hippo-bus scolaire, touristique, navettes...), l'entretien des espaces verts (tonte, arrosage...) et le débordage de terrains communaux.

Le Centre de Valorisation, basé au Haras national du Pin en Normandie, accompagne les communes dans cette démarche et propose de la vente de chevaux territo-